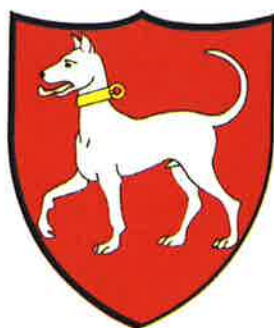


COMMUNE DE CHÉNENS

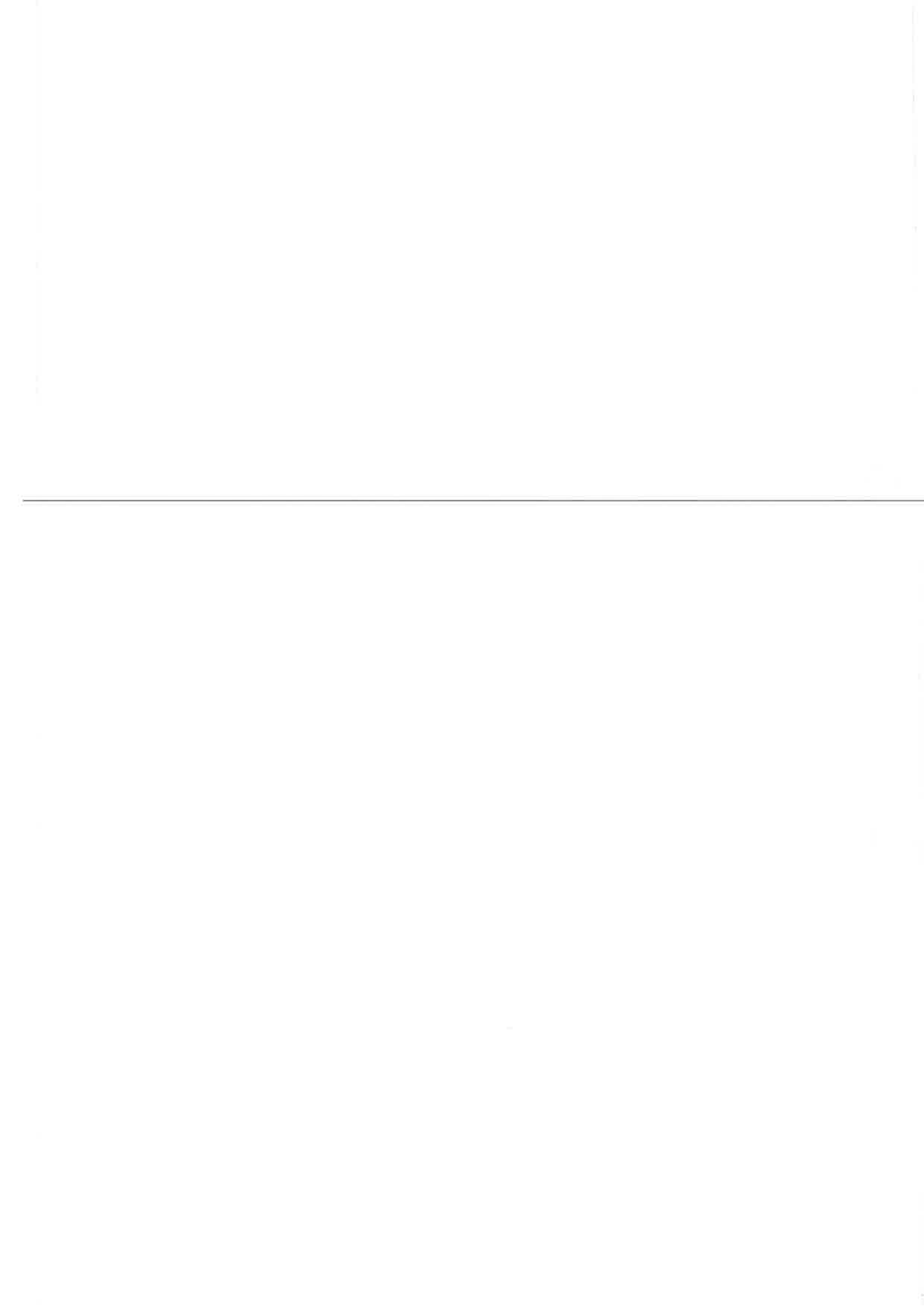


BULLETIN D'INFORMATION

BUDGET 2018

Novembre 2017

No 44



Mot de la syndique

Nous voici à nouveau dans la période des budgets et ces derniers vous seront présentés pour approbation lors notre prochaine assemblée de décembre. Nous avons prévu quelques projets pour ce budget 2018, dont un montant important qui sera destiné à la réfection du réservoir des Gattes. Cette rénovation du réservoir fait suite à de nouvelles normes légales exigées par le SAAV (Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires). Quelques objets du budget des investissements prévus vous seront présentés lors de cette assemblée de décembre et sont développés dans ce présent bulletin : le nouveau site internet de la commune, quelques investissements pour le Buffet de la Gare et les écoles.

L'année prochaine sera l'année du départ de notre caissière communale. En effet après 36 ans, Mme Lucienne Morel prendra sa retraite au mois de février 2018. Elle a débuté son activité le 1^{er} janvier 1982, quelques heures par semaine, effectuant à l'époque d'abord son travail à domicile. Ce n'est qu'après 1990 que des locaux pour l'administration ont été emménagés dans le bâtiment scolaire.

Son pourcentage de travail a augmenté petit à petit. En effet, les tâches sont devenues de plus en plus complexes, plus conséquentes et la population a également augmenté. Dans les années 1980, la population de Chénens était en dessous des 400 habitants et actuellement nous comptons 850 habitants. Les exigences et les changements légaux ont aussi fait partie du quotidien ainsi que par la suite la péréquation financière, les contrôles des comptes par les fiduciaires, les changements de programmes informatiques, etc. exigeant sans cesse de nouvelles tâches et compétences. Mme Morel a aussi dû s'adapter aux changements de personnes survenues pratiquement à chaque législature ou même parfois encore entre deux avec l'arrivée de nouveaux conseillers.

Je tiens particulièrement à la remercier vivement au nom du Conseil communal pour son travail, sa disponibilité et sa fidélité. Nous lui souhaitons également une heureuse retraite.

Nous souhaitons par la même occasion la bienvenue à Mme Corinne Di Domenico qui débutera son activité de caissière le 1^{er} janvier 2018.

Je me réjouis de vous rencontrer lors de l'assemblée du budget et vous présente d'ores et déjà des belles fêtes de Noël et tous mes vœux pour la nouvelle année.

Marianne Dey



COMMUNE DE CHÉNENS

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la commune de Chénens sont convoqués en assemblée communale le

**Mercredi 13 décembre 2017 à 20h00,
à la grande salle du Buffet de la Gare**

TRACTANDA :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 mai 2017** (ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'assemblée et est publié sur le site internet www.chenens.ch)
2. **Budget 2018**
 - 2.1. **Présentation générale du budget de fonctionnement, d'investissement et rapport de la Commission financière**
 - 2.2. **Nouveau site internet. Financement y relatif**
 - 2.3. **Auberge du Chêne (Buffet de la Gare) : ventilation de la cuisine et séparateur de graisse. Financement y relatif**
 - 2.4. **Auberge du Chêne (Buffet de la Gare) : douches des vestiaires. Financement y relatif**
 - 2.5. **Cercle scolaire Autigny-Chénens : achat de beamer, liseuses et caméras de présentation. Financement y relatif**
 - 2.6. **Vote final du budget de fonctionnement**
3. **Reprise des infrastructures du quartier des Petits-Clos**
4. **Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens : modifications**
5. **Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français : modifications des statuts**
6. **Présentation de la planification financière 2018-2022**
7. **Divers.**

Le Conseil communal



COMMUNE DE CHÉNENS

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 13 DÉCEMBRE 2017

Quelques précisions au sujet des objets figurant au tractanda :

2.2. Nouveau site internet. Financement y relatif

Le site actuel de la commune a été réalisé en début 2003, soit il y a bientôt 15 ans. Il avait été réalisé à l'époque par Jean-Nicolas Bays lorsqu'il était conseiller communal.

Ce nouveau site permettra des accès plus rapides et plus conviviaux. Ce site sera équipé de la configuration de base TYPO3 qui est actuellement installée pour les sites destinés aux collectivités publiques.

La maison Hemmer qui va nous réaliser ce travail est une société fribourgeoise spécialisée dans la création de sites principalement destinés aux communes.

Cette nouvelle formule permettra entre autre aussi une gestion beaucoup plus aisée par notre secrétaire en ce qui concerne surtout les actualités et informations qui sont régulièrement mises à disposition des citoyennes et citoyens et qui nécessitent des mises à jour fréquentes.

Le coût pour ce nouveau site internet s'élève à Fr. 13'000.-. Il sera financé par les crédits disponibles avec un taux d'intérêt de référence de 4 % l'an. L'amortissement sera de 4 % l'an.

2.3. Auberge du Chêne (Buffet de la Gare): ventilation de la cuisine et séparateur de graisse. Financement y relatif

Ventilation cuisine

La ventilation actuelle de l'Auberge du Chêne n'est plus fonctionnelle. Les différentes options étudiées ont montré que l'utilisation du canal de cheminée existant est possible, mais qu'il faudrait tuber la cheminée, ce qui engendrerait des travaux et des coûts relativement importants.

La variante choisie est la pose d'un canal au niveau du plafond de la cuisine, avec sortie en façade arrière du bâtiment. Cette variante a été sur le principe acceptée par le Service des biens culturels (bâtiment protégé), à condition que la grille d'aération interfère le moins possible sur la façade et que les modénatures en molasse soient préservées.

Le coût de ces travaux s'élève à CHF 15'000.- (démontage + montage + raccordement électrique compris).

Séparateur de graisse

D'autre part, la cuisine n'est pas équipée d'un filtre à graisses et cela est nécessaire en vertu de la législation en matière de café/restauration afin d'éviter les bouchons des canalisations d'eaux usées. La pose de ce séparateur de graisse est prévue dans la cave du bâtiment et est soumise à une mise à l'enquête selon la procédure simplifiée.

Le coût des travaux y relatifs s'élève à CHF 9'000.-.

Le montant total de CHF 24'000.- sera financé par les crédits disponibles avec un taux d'intérêt de référence de 4 % l'an. L'amortissement sera de 15 % l'an.

2.4. Auberge du Chêne (Buffet de la Gare): douches des vestiaires. Financement y relatif

Ces dernières années, nous avons constaté que les robinets des douches sont souvent restés ouverts, ce qui occasionne des pertes d'eau chaude.

Suite à cette constatation et à une réflexion, la mise en place d'un système à boutons-pressoirs semble être une très bonne solution afin d'économiser l'eau tout en garantissant un emploi facile pour les enfants.

Le coût de ces travaux s'élève à CHF 6'500.-. Il sera financé par les crédits disponibles avec un taux d'intérêt de référence de 4 % l'an. L'amortissement sera de 15 % l'an.

2.5. Cercle scolaire Autigny-Chénens : achat de beamer, liseuses et caméras de présentation. Financement y relatif

Les exigences du plan d'études romand (PER), en lien avec les MITIC (intégration des Médias, des Images, et des Techniques de l'informatique et de la Communications), imposent que les écoles soient équipées d'un matériel informatique performant.

L'installation des beamers et visualiseurs dans les salles de classes permettent de nous mettre à jour avec ces exigences, sans changer les tableaux noirs qui ont encore leur utilité.

L'avantage pour les enseignants/es est l'utilisation de nombreux compléments pédagogiques qui sont gratuitement mis à leur disposition sur friportal.ch.

Selon des devis estimatifs, le coût de l'équipement des salles de classe s'élève à CHF 25'000.-. Ce montant sera réparti entre les communes d'Autigny et de Chénens, selon la clé de répartition en vigueur.

Notre participation de CHF 13'500.- sera financée par les crédits disponibles avec un taux d'intérêt de référence de 4 % l'an. L'amortissement sera de 15 % l'an.

3. Reprise des infrastructures du quartier des Petits-Clos

La commune propose à l'assemblée la reprise des infrastructures du quartier des Petits-Clos comme convenu par convention avec le propriétaire M. Kilchoer.

La reprise de ces infrastructures comprend les canalisations des eaux claires et des eaux usées ainsi que les chambres, la conduite principale de l'eau potable, les hydrantes, l'éclairage ainsi que la route.

Les frais relatifs à l'inscription au Registre Foncier concernant la reprise de la route seront à charge du propriétaire.

Un passage de caméra ainsi qu'un curage des canalisations des eaux usées et des eaux claires ont été effectués en mars 2017.

4. Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens. Modifications

Suite à la modification de loi cantonale sur la détention des chiens (LDCh) au 01.01.2017, le règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens doit également être modifié.

Les modifications suivantes ont été apportées :

- ⇒ de manière générale, le "Service vétérinaire" est nouvellement nommé "Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires" ;
- ⇒ de manière générale, la banque de données d'enregistrement des chiens en Suisse anciennement nommé "ANIS" est nouvellement nommée AMICUS ;
- ⇒ le nouveau règlement (chapitre 3, art. 9, al. 2) ne stipule plus que les déjections peuvent également être mises dans les sacs poubelles des propriétaires de chiens, mais uniquement dans les installations communales prévues à cet effet ;
- ⇒ nouvellement, les chiens de protection des troupeaux sont exonérés de l'impôt, comme les chiens d'aide, les chiens de l'armée, les chiens de la police, les chiens des gardes-faune, les chiens d'avalanches ainsi que les chiens de recherches d'animaux blessés ;
- ⇒ le nouveau règlement supprime le statut spécial accordé aux commerçants de chiens au bénéfice d'une patente ;
- ⇒ de manière générale, le délai de recours de sanctions pénales est ramené de 30 jours à 10 jours dès la notification de l'ordonnance pénale.

L'intégralité du nouveau règlement peut être consultée sur notre site internet www.chenens.ch – rubrique actualités - ou sur demande auprès du secrétariat communal.

5. Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français : modification des statuts

L'entrée en vigueur, le 1er août 2015, de la loi sur la scolarité obligatoire et de son règlement d'exécution le 1er août 2016, nécessite l'adaptation de certaines dispositions statutaires.

Elles concernent principalement l'organisation de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et Haut Lac-français et les questions financières. Il s'agit également d'adapter les statuts à la nouvelle version de l'article 115 al. 2 de loi sur les communes relatif au nombre de voix et de délégués, ainsi que certaines modifications mineures.

L'intégralité des statuts (anciens textes et nouveaux textes) peut être consultée sur notre site internet www.chenens.ch – rubrique actualités - ou sur demande auprès du secrétariat communal.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018

L'intégralité du budget peut être consultée sur le site internet de la commune www.chenens.ch (rubrique actualités) ou au bureau communal durant les heures d'ouverture. Elle peut également être obtenue sur demande auprès de l'administration communale.

BUDGET 2018 FONCTIONNEMENT

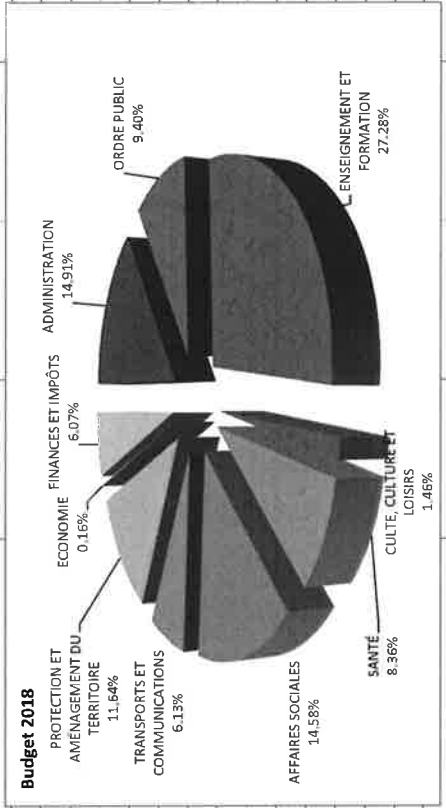
| Compte | Désignation | Budget 2018 | | Budget 2017 | | Comptes 2016 | |
|----------|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | | Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits |
| 0 | ADMINISTRATION | 507'150.00 | 205'700.00 | 464'000.00 | 187'650.00 | 432'311.50 | 162'372.95 |
| 01 | Assemblée communale, Conseil communal | 85'700.00 | 30'000.00 | 71'500.00 | 20'000.00 | 80'827.00 | 16'635.00 |
| 02 | Administration générale | 421'450.00 | 175'700.00 | 392'500.00 | 167'650.00 | 351'484.15 | 145'737.95 |
| 1 | ORDRE PUBLIC | 319'676.00 | 288'126.00 | 312'738.00 | 277'768.00 | 316'025.05 | 281'563.35 |
| 10 | Ordre public | 800.00 | | 600.00 | | 354.00 | |
| 12 | Justice | 19'770.00 | | 18'800.00 | | 20'302.45 | |
| 14 | Police du feu | 34'300.00 | 27'000.00 | 34'800.00 | 24'000.00 | 36'897.85 | 26'929.85 |
| 140 | CSPI SO - Autigny-Chérens-Cottens-La Brillaz | 195'076.00 | 195'076.00 | 187'718.00 | 187'718.00 | 230'633.50 | 230'633.50 |
| 15 | Militaire | 300.00 | | 1'600.00 | | 1'500.00 | |
| 16 | Protection civile | 68'410.00 | 66'050.00 | 68'210.00 | 66'050.00 | 25'469.55 | 24'000.00 |
| 172 | Protection de la population intercommunale | 1'020.00 | | 1'010.00 | | 867.70 | |
| 2 | ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 927'940.00 | 11'000.00 | 907'620.00 | 11'000.00 | 847'118.20 | 7'350.35 |
| 20 | Ecole enfantine | 65'840.00 | | 68'780.00 | | 76'790.35 | |
| 21 | Cycle scolaire obligatoire | 655'280.00 | 7'000.00 | 637'550.00 | 7'000.00 | 579'180.70 | 7'116.30 |
| 22 | Ecoles spécialisées | 150'470.00 | | 147'140.00 | | 137'473.20 | |
| 23 | Formation professionnelle | 12'600.00 | | 12'600.00 | | 12'645.50 | |
| 29 | Administration scolaire | 43'750.00 | 4'000.00 | 41'550.00 | 4'000.00 | 41'028.45 | 233.55 |
| 3 | CULTE, CULTURE ET LOISIRS | 49'790.00 | | 48'840.00 | | 52'271.60 | 289.50 |
| 30 | Culture | 21'890.00 | | 23'440.00 | | 21'754.05 | |
| 34 | Sport | 22'500.00 | | 21'900.00 | | 28'493.35 | 289.50 |
| 35 | Autres loisirs, colonie de vacances | 5'400.00 | | 3'500.00 | | 2'024.20 | |
| 4 | SANTÉ | 284'320.00 | 3'000.00 | 289'990.00 | 9'000.00 | 273'800.45 | 8'572.90 |
| 40 | Hôpitaux | 9'210.00 | | 9'590.00 | | 10'467.35 | 406.00 |
| 41 | Homes médicalisés | 203'410.00 | | 208'940.00 | | 198'865.45 | |
| 44 | Soins ambulatoires | 65'700.00 | | 59'460.00 | | 58'384.20 | 3'138.00 |
| 46 | Service médical des écoles | 6'000.00 | 3'000.00 | 12'000.00 | 9'000.00 | 6'083.45 | 5'028.90 |

BUDGET 2018 FONCTIONNEMENT

| Compte | Désignation | Budget 2018 | | Budget 2017 | | Comptes 2016 | |
|----------|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | | Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits |
| 5 | AFFAIRES SOCIALES | 495'730.00 | 900.00 | 502'110.00 | 900.00 | 496'019.00 | 22'875.75 |
| 50 | AVS/APG/AI/Assurance chômage | 900.00 | 900.00 | 900.00 | 900.00 | 997.80 | 997.80 |
| 54 | Structure d'accueil de la petite enfance | 92'450.00 | | 86'000.00 | | 86'089.70 | 191.60 |
| 55 | Institutions spécialisées | 205'440.00 | | 205'010.00 | | 201'356.45 | |
| 56 | Encouragement à la construction logement | 10'000.00 | | 9'500.00 | | 10'119.85 | |
| 58 | Aide sociale | 186'940.00 | | 200'700.00 | | 197'455.20 | 21'686.35 |
| 6 | TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | 208'640.00 | 47'500.00 | 190'360.00 | 47'000.00 | 175'449.05 | 41'762.50 |
| 62 | Routes communales et génie-civil | 127'700.00 | 21'500.00 | 123'800.00 | 21'500.00 | 113'412.15 | 16'441.50 |
| 64 | Chemins de Fers Fédéraux | 33'500.00 | 26'000.00 | 33'280.00 | 25'500.00 | 31'752.00 | 25'321.00 |
| 65 | Trafic régional | 47'440.00 | | 33'280.00 | | 30'284.90 | |
| 7 | PROTECTION ET AMÉNAGEMENT ENVIRONNEMENT | 395'910.00 | 401'900.00 | 373'970.00 | 394'400.00 | 435'082.55 | 434'713.50 |
| 70 | Approvisionnement en eau | 88'810.00 | 117'000.00 | 83'850.00 | 113'500.00 | 109'732.80 | 113'317.50 |
| 71 | Protection des eaux | 208'000.00 | 208'000.00 | 205'000.00 | 205'000.00 | 241'327.45 | 241'327.45 |
| 72 | Ordures ménagères | 81'800.00 | 72'900.00 | 75'000.00 | 71'900.00 | 68'946.85 | 71'268.55 |
| 74 | Cimetière | 5'900.00 | | 500.00 | | 5'204.65 | |
| 78 | Protection de la nature | 1'700.00 | | 1'600.00 | | 314.10 | |
| 79 | Aménagement du territoire | 9'700.00 | 4'000.00 | 8'020.00 | 4'000.00 | 9'556.70 | 8'800.00 |
| 8 | ECONOMIE | 5'440.00 | | 5'810.00 | 300.00 | 5'622.00 | |
| 80 | Agriculture | 170.00 | | 150.00 | | 170.00 | |
| 81 | Forêts | 5'270.00 | | 5'660.00 | 300.00 | 5'452.00 | |

BUDGET 2018 FONCTIONNEMENT

| Compte | Désignation | Budget 2018 | | Budget 2017 | | Comptes 2016 | |
|--------|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | | Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits |
| | RECAPITULATIF DU BUDGET 2018 | | | | | | |
| 0 | ADMINISTRATION | 507'150.00 | 205'700.00 | 464'000.00 | 187'650.00 | 432'311.50 | 162'372.95 |
| 1 | ORDRE PUBLIC | 319'676.00 | 288'126.00 | 312'738.00 | 277'768.00 | 316'025.05 | 281'563.35 |
| 2 | ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 927'940.00 | 11'000.00 | 907'620.00 | 11'000.00 | 847'118.20 | 7'350.35 |
| 3 | CULTE, CULTURE ET LOISIRS | 49'790.00 | | 48'840.00 | | 52'271.60 | 289.50 |
| 4 | SANTÉ | 284'320.00 | 3'000.00 | 289'990.00 | 9'000.00 | 273'800.45 | 8'572.90 |
| 5 | AFFAIRES SOCIALES | 495'730.00 | 900.00 | 502'110.00 | 900.00 | 496'019.00 | 22'875.75 |
| 6 | TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | 208'640.00 | 47'500.00 | 190'360.00 | 47'000.00 | 175'449.05 | 41'762.50 |
| 7 | PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | 395'910.00 | 401'900.00 | 373'970.00 | 394'400.00 | 435'082.55 | 434'713.50 |
| 8 | ECONOMIE | 5'440.00 | | 5'810.00 | 300.00 | 5'622.00 | |
| 9 | FINANCES ET IMPÔTS | 206'600.00 | 2'388'228.00 | 206'300.00 | 2'308'201.00 | 300'786.82 | 2'429'388.12 |
| | TOTALISATION | 3'401'196.00 | 3'346'354.00 | 3'301'738.00 | 3'236'219.00 | 3'334'486.22 | 3'388'888.92 |
| | Résultat budget 2018 | | 54'842.00 | | 65'519.00 | 54'402.70 | |



BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018

Les budgets détaillés de fonctionnement et d'investissement se trouvent sur le site internet www.chenens.ch. Ci-après nous portons à votre connaissance quelques explications y relatives, classées par chapitre de comptes.

01. Conseil communal

Augmentation des forfaits annuels des conseillers de CHF 1'000.00 chacun, vu l'augmentation des dossiers à traiter et passage au rythme d'une séance hebdomadaire alors que les séances de conseil était bimensuelles.

02. Administration

Changement du taux de travail au sein de l'administration. Engagement d'une nouvelle caissière. ~~Travail en parallèle avec Madame Morel pendant 2 mois. En 2018,~~ 20 ans de service de Madame Macherel, notre secrétaire.

2. Ecoles

Traitement du personnel pour l'aide aux devoirs. Il s'agit d'un nouveau service. Coûts CHF 4'200.00.

5. Structure d'accueil de la petite enfance

Participation au déficit suite à la suppression des subventions fédérales CHF 4'550.00.

65. Trafic régional

Augmentation de notre participation due principalement à l'introduction de l'horaire à la demi-heure. Augmentation CHF 14'000.00.

70.

Le compte montre un excédent de produits. Un nouvel investissement est planifié pour 2018 et 2019. Les charges de cet investissement devront être supportées entièrement par le compte 70. Un nouveau règlement sur l'eau sera également soumis à l'assemblée.

71. Protection des eaux

Ce compte doit être équilibré. Tout résultat positif sert à l'amortissement de la dette d'épuration ou doit être mis en réserve de futurs investissements.

72. Voirie

Les coûts sont couverts par les taxes à raison de 89 %. Le minimum légal est de 70%.

74. Cimetière

Participation à la création d'un jardin du souvenir et la plantation d'arbres pour le montant de CHF 5'300.00.

90. Impôts

Les impôts sur le revenu et la fortune pour personnes morales ainsi que les impôts sur le bénéfice et les fonds propres des personnes morales sont basés sur l'estimation du Service cantonal des contributions. (CHF 1'530'000, CHF 110'000, CHF 55'000 et CHF 10'000).

930. Péréquation financière

Le montant pour 2018 s'élève à CHF 262'178.00.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2018

L'intégralité du budget peut être consultée sur le site internet de la commune www.chenens.ch (rubrique actualités) ou au bureau communal durant les heures d'ouverture. Elle peut également être obtenue sur demande auprès de l'administration communale.

**BUDGET 2018
INVESTISSEMENTS**

| Compte | Designation | Budget 2018 | | Budget 2017 | | Comptes 2016 | |
|-----------|--|---------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | | Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits |
| 0 | ADMINISTRATION | 13'000.00 | | 10'000.00 | | | |
| 02 | Administration générale | 13'000.00 | | 10'000.00 | | | |
| 1 | ORDRE PUBLIC | 45'000.00 | | | | 204'373.45 | 248'161.55 |
| 14 | Police du feu | | | | | 3'598.90 | 47'387.00 |
| 140 | CSPI SO - Autigny-Chénens-Cottens-La Brillaz | | | | | 200'774.55 | 200'774.55 |
| 15 | Militaire | 45'000.00 | | | | | |
| 2 | ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 13'500.00 | | 34'400.00 | | 76'197.25 | 41'382.35 |
| 29 | Administration scolaire | 13'500.00 | | 34'400.00 | | 76'197.25 | 41'382.35 |
| 6 | TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | 181'000.00 | | 352'600.00 | 107'600.00 | 196'475.05 | |
| 62 | Routes communales et génie-civil | 181'000.00 | | 352'600.00 | 107'600.00 | 196'475.05 | |
| 7 | PROTECTION ET AMÉNAGEMENT ENVIRONNEMENT | 1'147'700.00 | 30'000.00 | 434'200.00 | 55'000.00 | 50'203.00 | 106'360.95 |
| 70 | Approvisionnement en eau | 741'000.00 | 15'000.00 | 155'000.00 | 30'000.00 | 3'066.95 | 55'192.35 |
| 71 | Protection des eaux | 142'000.00 | 15'000.00 | 142'000.00 | 25'000.00 | 17'956.90 | 51'168.60 |
| 72 | Ordures ménagères | 204'700.00 | | 77'200.00 | | 1'237.15 | |
| 79 | Aménagement du territoire | 60'000.00 | | 60'000.00 | | 27'942.00 | |
| 9 | FINANCES ET IMPÔTS | 188'900.00 | | 17'600.00 | 102'000.00 | 180'500.85 | 21'341.20 |
| 94 | Finances | 188'900.00 | | 17'600.00 | 102'000.00 | 180'500.85 | 21'341.20 |
| 942 | Immeubles du patrimoine financier | 188'900.00 | | 17'600.00 | 102'000.00 | 180'500.85 | 21'341.20 |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

**BUDGET 2018
INVESTISSEMENTS**

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---------------------|-------------------|-------------------|---------------------|-------------------|------------|--|--|-------------------|
| | RECAPITULATIF DU BUDGET 2018 | | | | | | | | | |
| 0 | ADMINISTRATION | 13'000.00 | 10'000.00 | | | | | | | |
| 1 | ORDRE PUBLIC | 45'000.00 | | | | | 204'373.45 | | | 248'161.55 |
| 2 | ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 13'500.00 | 34'400.00 | | | | 76'197.25 | | | 41'382.35 |
| 6 | TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | 181'000.00 | 352'600.00 | 107'600.00 | | | 196'475.05 | | | |
| 7 | PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | 1'147'700.00 | 434'200.00 | 55'000.00 | | | 50'203.00 | | | 106'360.95 |
| 9 | FINANCES ET IMPÔTS | 188'900.00 | 17'600.00 | 102'000.00 | | | 180'500.85 | | | 21'341.20 |
| | TOTALISATION | 1'589'100.00 | 848'800.00 | 264'600.00 | 30'000.00 | 707'749.60 | | | | 417'246.05 |
| | Résultat budget 2018 | | | | 1'559'100.00 | 584'200.00 | | | | 290'503.55 |

Budget des investissements 2018

| <u>A.</u> | <u>Objets en cours de réalisation</u> | <u>Soldes</u> |
|------------------|--|------------------------|
| - | 62.501.6 Aménagement piste cyclable | CHF 70'000.00 |
| - | 70.501.8 Maillage adduction eau centre village | CHF 41'000.00 |
| - | 71.501.8 Collecteur Grand-Clos | CHF 142'000.00 |
| - | 72.501.0 Mod. système pesage compacteur | CHF 4'700.00 |
| - | 79.509.0 PAL | CHF 44'000.00 |
| - | 79.509.1 Cadastre géomatique | CHF 16'000.00 |
| - | 942.503.5 Réfection local voirie | CHF 7'400.00 |
| | | |
| <u>B.</u> | <u>Investissements</u> (sous condition de décisions de l'assemblée communale) | |
| | 02. Nouveau site Internet | Charges CHF 13'000.00 |
| | 15. Assainissement butte de tir | Charges CHF 45'000.00 |
| | 29. Participation achat beamer liseuse | Charges CHF 13'500.00 |
| | 62. Achat de terrain mobilité douce | Charges CHF 16'000.00 |
| | 62. Réfection routes et trottoirs | Charges CHF 35'000.00 |
| | 62. Achat machines + signalisation | Charges CHF 10'000.00 |
| | 62. Partic. au canton traversée de Chénens | Charges CHF 50'000.00 |
| | 70. Add. Eau – assainissement réservoir | Charges CHF 700'000.00 |
| | 72. Déchetterie – nouveau concept | Charges CHF 200'000.00 |
| | 942. Réfections diverses Auberge du Chêne | Charges CHF 30'500.00 |
| | 942 Nouveau local voirie | Charges CHF 150'000.00 |



COMMUNE DE CHÉNENS

CONSEIL COMMUNAL

| <u>Syndique</u> | <u>Dicastère</u> | <u>Adresse mail</u> | <u>Téléphone privé</u> |
|--|---|---------------------------------|------------------------|
| Mme Marianne Dey | Administration générale – Aménagement du territoire – Cimetière | marianne.dey@chenens.ch | 026 477 21 48 |
| <u>Vice-syndic</u> M. Eric Bovet | Finances – Nouvelles constructions – Forêts – Terres communales | eric.bovet@chenens.ch | 026 477 22 27 |
| <u>Conseillers (ère)</u> Mme Carmen Landolt Läubli | Affaires sociales – Ecoles – Culture – Sports et loisirs – Cycle d'orientation | carmen.landoltlaubli@chenens.ch | 026 477 39 10 |
| M. Olivier Guyot | Voirie / routes communales – Pompiers – Protection civile – bâtiments communaux | olivier.guyot@chenens.ch | 026 652 00 32 |
| M. Christian Demole | Eau – Epuration - Déchetterie | christian.demole@chenens.ch | 079 357 60 03 |

RENSEIGNEMENTS COMMUNAUX

| | | |
|--|--|--|
| <u>Administration communale</u> | <p>Bâtiment de l'école – Ch. de l'Ecole 8 Boîte aux lettres à disposition</p> <p><u>Heures d'ouverture</u> :</p> <p>Lundi après-midi 13h00 - 18h00 Mercredi matin 07h00 - 11h00 Jeudi après-midi 13h00 - 17h00</p> | <p>☎ 026 477 22 01 Fax 026 477 22 08 E-mail : secretariat@chenens.ch Site internet : www.chenens.ch</p> |
| <u>Secrétaire communale</u> | Ariane Macherel | 026 477 22 01 |
| <u>Caissière communale</u> | Lucienne Morel | 026 477 22 01 |
| <u>Etat civil</u> | <p>Office de l'Etat civil de la Sarine Rue de l'Abbé-Bovet 14 Case postale 503 1701 Fribourg – office.etatcivil@fr.ch</p> | 026 305 14 17 |
| <u>Agent AVS</u> | Commune de Chénens – Mme Lucienne Morel | 026 477 22 01 |
| <u>Déchetterie</u> | <p><u>Heures d'ouverture</u> :</p> <p>Mercredi 17h30-19h00 Samedi 09h00-11h30</p> <p>Responsable : M. Joseph Marro</p> | <p>026 477 22 01</p> <p>079 690 00 38</p> |
| <u>Agence postale</u> | <p>Landi Chénens Société coopérative Rte de la Gare 79 – 1744 Chénens</p> <p><u>Heures d'ouverture</u> :</p> <p>Lundi-vendredi 08h00-12h00 et 13h30-18h00 Samedi 08h30-12h00 et 13h30-16h00</p> | 026 477 90 00 |

ECOLES

| | | |
|--|--|--|
| <p>Conseil des Parents Autigny-Chénens</p> | <p>Mme Carmen Landolt Läubli – Présidente carmen.landoltlaubli@chenens.ch</p> <p>M. Olivier Marchon - Vice-président o.marchon@autigny.ch</p> | <p>079 463 49 16</p> <p>079 304 71 33</p> |
| <p>Responsable d'établissement</p> | <p>M. Louis Rhyn – Rte du Centre 20 – 1741 Cottens – louis.rhyn@fr.educanet2.ch</p> | <p>079 567 70 76</p> |
| <p>Ecole primaire Chénens</p> | <p>Salles de classe</p> <p>5H 6H 7H 8H</p> | <p>026 477 03 85 026 477 01 08 026 477 01 09 026 477 01 07</p> |
| <p>Ecole primaire Autigny</p> | <p>Salle des maîtres</p> | <p>026 477 16 40</p> |
| <p>Accueil extra-scolaire à Autigny</p> | <p>Mme Valérie Weber Mme Sneha Chardonnens Mme Joëlle Nicolet-Piccand</p> | <p><u>No portable AES</u> ☎ 079.706.37.53</p> |
| <p>Bibliothèque régionale d'Avry-sur-Matran</p> | <p>Heures d'ouverture : Mardi – Jeudi – Vendredi de 15h00 à 18h00 Mercredi de 15h00 à 19h30 – Samedi de 09h00 à 12h00</p> | <p>☎ 026.470.21.42</p> |

SOCIETES LOCALES

| | | |
|--|--|------------------------------------|
| Chœur mixte paroissial - Autigny | Présidente Mme Jeannette Chardonnes Ch. Sous-Vigny 21 - 1744 Chénens | ☎ 079.682.74.66 |
| Football Club Chénens-Autigny www.fcchenens-autigny.ch | Case postale 20 - 1744 Chénens Président M. Antoine Bays – antoine.bays01@gmail.com Rue Jean-Prouvé 45 – 1762 Givisiez Réservation de la buvette d'Autigny : buvettefcca@gmail.com | ☎ 079.443.34.18 |
| Amicale des sapeurs-pompiers Chénens | Président M. Freddy Defferrard Rte d'Autigny 41 - 1744 Chénens | ☎ 026.477.22.71 |
| Société de gym « Le Looping » Autigny | Présidente Mme Marianne Clerc – ma.clerc@hotmail.com Ch. des Carroux 39 – 1744 Chénens – www.lelooping.ch | ☎ 026.477.37.94 ☎ 079.390.26.19 |
| Ski-Club Tooschuss | Président M. Thierry Clerc Ch. des Carroux 39 – 1744 Chénens – www.tooschuss.ch | ☎ 076.577.43.94 |
| Société de Tir Autigny-Chénens Autigny | Président M. José Lambert La Haute-Route 86 - 2502 Bienne | ☎ 032.342.53.03 ☎ 079.680.73.63 |
| Union des sociétés locales Autigny | Président M. Laurent Brugger Rte des Champs Montants 17 1742 Autigny – usladm@hotmail.com | ☎ 026.477.32.45 ☎ 079.875.38.27 |

| | | |
|---|---|-----------------|
| Ludothèque Les Schtroumpfs Neyruz Rte d'Onnens 5- 1740 Neyruz | Heures d'ouverture : Mercredi de 15h00 à 17h00 – samedi de 09h00 à 11h00 | ☎ 079.488.10.76 |
|---|---|-----------------|

ADRESSES DIVERSES

| | | |
|--|---|-----------------|
| Chef de section militaire | Service des affaires militaires et de la protection de la population (SAMPP) Arrondissement 7a + b Rte des Arsenaux 16 – Case postale 185 1705 Fribourg | ☎ 026.359.25.00 |
| Feu 118 | Cdt Florian Felder Rte de la Côte 15 1744 Chénens | ☎ 079.446.24.07 |
| Police 117 | Cpl Thomas Loosli Poste de gendarmerie Rte de Corserey 14 – 1746 Prez-vers-Noréaz E-mail : looslit@fr.ch | ☎ 026 305 87 55 |
| Préposé local à l'agriculture | M. Olivier Defferrard Rte d'Autigny 40 1744 Chénens | ☎ 026.477.11.96 |
| Paroisse catholique Autigny-Chénens | Unité pastorale de Notre-Dame de La Brillaz Secrétariat inter-paroissial Case postale 74 - 1753 Matran | ☎ 026.401.00.90 |
| Conseil de Paroisse Autigny-Chénens | Président M. Bernard Joye Rte de la Gare 54 1744 Chénens | ☎ 026.477.10.23 |
| Ramoneur | M. Eric Baechler 1747 Corserey | ☎ 079.447.21.91 |

INFORMATIONS DIVERSES

| | <u>Pages</u> |
|---|---------------------|
| Cartes journalières CFF 2018-2019 | 24 |
| Salle à louer abri PC | 24 |
| Fermeture du bureau communal durant la période des fêtes | 25 |
| Cercle scolaire Autigny-Chénens – Recherche conducteur/trice de bus scolaire | 26 |
| Enquête sur les besoins en places d'accueil préscolaire et extrascolaire : résumé des résultats | 27-28 |
| Service de l'environnement – campagne d'information « Ne polluez pas nos eaux » | 28-29 |
| Médiation cantonale administrative – information | 29 |
| Installation solaire thermique et photovoltaïque - Informations | 30 |
| Demande de naturalisation - informations | 31-32 |
| Forêts-Sarine – vente et livraison de bois de feu | 33 |
| Bibliothèque régionale d'Avry (BRA) – Informations utiles | 34 |
| Réseau Santé de la Sarine – Foyer de jour | 35 |
| Croix-Rouge fribourgeoise – Service de puériculture Calendrier des consultations 2018 | 36 |
| Pro Senectute – Programme d'activités | 37 |
| La Compagnie du Carreau cherche des chanteurs et chanteuses | 37 |
| Association Lire et Ecrire – Campagne « simplement mieux » | 37 |

CARTES JOURNALIERES CFF 2018-2019

Le Conseil communal a décidé de renouveler l'acquisition des deux abonnements CFF pour la période **du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2019**.



Nous vous rappelons ci-après la procédure pour la réservation de ces cartes journalières.

Quel est le prix d'une carte journalière ?

- ⇒ Fr. 39.- pour les habitants de Chénens
- ⇒ Fr. 44.- pour les habitants des autres communes

Comment connaître les disponibilités ?

- ⇒ En appelant le secrétariat communal : ☎ 026 477 22 01
- ⇒ En consultant le site internet www.chenens.ch, sous la rubrique « Actualités » ou « Vie Locale », cliquer sur « Cartes journalières CFF ».

Comment réserver une carte journalière ?

- ⇒ En appelant le secrétariat communal : ☎ 026 477 22 01
- ⇒ En envoyant un e-mail à : secretariat@chenens.ch

Comment payer et retirer une carte journalière ?

Paiement au comptant ou par carte de débit en vous rendant au secrétariat communal durant les heures d'ouverture (pas d'envoi possible) :

- ⇒ Lundi : de 13h00 à 18h00
- ⇒ Mercredi : de 07h00 à 11h00
- ⇒ Jeudi : de 13h00 à 17h00

SALLE A LOUER– ABRI PC

Nous vous rappelons qu'il est possible de louer une salle pour vos fêtes de famille, réunions entre amis, etc...



Cette salle se trouve dans l'abri PC qui se situe en dessous de l'école **et sa surface est de 105 m²**. Elle dispose **de tables et de chaises pour 60 personnes**. La cuisine est équipée avec lave-vaisselle et machine à café Nespresso. **La vaisselle, les couverts ainsi que les ustensiles de cuisine sont mis à disposition.**

Pour réserver cette salle ou pour des informations supplémentaires, merci de bien vouloir prendre contact avec **l'administration communale – ☎ 026 477 22 01**.

FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Durant la période des fêtes de fin d'année, le secrétariat communal sera fermé du



Le Conseil communal et le personnel administratif souhaitent à toutes et à tous un joyeux Noël ainsi qu'une bonne et heureuse année 2018 !



**Commune de Chénens - Commune d'Autigny
Cercle scolaire d'Autigny-Chénens**



Suite au départ à la retraite d'une de nos conductrices, pour les transports scolaires entre nos deux communes, nous recherchons :

Conducteur/trice de bus scolaire, Cat D1 Code 106

Ce poste requiert une personne flexible et dynamique, aimant le contact avec les enfants.

| Disponibilité demandée | |
|---|--|
| ⇒ matin | env. 07h15-08h15 |
| ⇒ midi | env. 11h15-12h00 |
| ⇒ après-midi | env. 13h00-13h45 et 15h00-15h45 |
| ⇒ ainsi que pour diverses courses spéciales (gym, ACM-ACT, etc.) | |

La formation pour obtenir le certificat de capacité exigé par l'Ordonnance du 15.06.2007 réglant l'admission des conducteurs au transport de personnes et de marchandises par route (OACP) est obligatoire et sera payée par les communes.

Votre candidature (avec mention bus scolaire) est à envoyer

jusqu'au 31 janvier 2018 à :

- ⇒ Administration communale, Rte de Chénens 12, 1742 Autigny ou
- ⇒ Administration communale, Ch. de l'école 8, 1744 Chénens

Date d'entrée en fonction: rentrée scolaire 2018/2019

Pour de plus amples renseignements, merci de contacter :

M. Olivier Marchon, o.marchon@autigny.ch, 079/304.71.33 ou
Mme Carmen Landolt Läubli, carmen.landoltlaubli@chenens.ch, 079/463.49.1611



RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LES BESOINS EN PLACES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE DANS NOTRE COMMUNE

Au mois de juin 2017, la commune de Chénens a lancé une enquête sur les besoins de places d'accueil extrafamilial, conformément à l'art. 6 de la loi du 9 juin 2011 qui stipule que cette enquête doit être faite tous les 4 ans.



87 familles, ayant des enfants âgés de 0–12 ans, ont été sollicitées pour cette enquête. 35 réponses nous sommes parvenues, ce qui correspond à une participation d'un peu plus de 40%.

La première partie du questionnaire du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) est destinée aux familles avec des enfants en âge préscolaire de 0-4 ans.

- ⇒ 11 familles rentrent dans cette catégorie et placent leurs enfants régulièrement dans une crèche ou chez une assistante parentale.
- ⇒ 80 % des familles se disent « contentes » ou « plutôt contentes » de leur solution.
- ⇒ 20 % des familles déplorent le manque d'assistantes parentales dans notre commune, qui est toujours d'actualité. La prise en charge des enfants préscolaire et surtout les bébés se montre donc difficile. L'Association d'accueil familial de jour de la Sarine est en recrutement constant pour placer des enfants en âge préscolaire afin de soulager les crèches qui sont très sollicitées.

Avec l'ouverture dans notre commune de la crèche « Les P'tits Gamins » au mois d'août 2017, 8 places pour les enfants de 0-2 ans et 7 places de 2–4 ans ont été créées. Cette crèche affiche déjà complet.

La deuxième partie de cette enquête englobe les familles avec des enfants en âge scolaire de 4-12 ans.

- ⇒ Le nombre d'enfants dans cette catégorie s'élève à 44 sur 27 familles.
- ⇒ 15 familles placent leurs enfants à l'AES « Fourmi'z » ou chez une assistante parentale ou les deux, et 80% de ses familles se disent « contentes » ou « plutôt contentes » de leurs solutions.
- ⇒ 20% des familles ont besoin plus de souplesse dans les horaires ou jugent les tarifs trop élevés.
- ⇒ 12 familles n'utilisent pas de structures du fait qu'elles n'en ont pas besoins ou ont trouvé une autre solution.

L'AES «Fourmi'z », créé en 2012, a reçu en 2015 une autorisation pour 18 places pour les unités d'accueil du matin, 36 places pour les unités d'accueil de midi et 18 places pour les unités d'accueil de l'après-midi. La capacité a donc pu être augmentée avec 6 places en plus par rapport à l'autorisation initiale pour le matin et l'après-midi et 24 places de plus à midi. Cette situation est très satisfaisante et couvre bien les besoins de notre Cercle scolaire. Les inscriptions peuvent s'y faire de manière régulière ou irrégulière pendant toutes l'année scolaire.

Pour les enfants de 0-4 ans, la commune ne dispose pas de groupes de jeux ou d'une maternelle dont la demande est en augmentation. 7 familles sur 15 aimeraient inscrire leurs enfants dans une telle structure que l'on trouve actuellement seulement dans les communes voisines.

En conclusion, notre commune se réjouit du nombre de places satisfaisantes dans le domaine d'accueil extrafamilial pendant l'année scolaire. Les solutions de placement, pendant les vacances scolaires, quand l'AES est fermé, sont par contre plus difficiles. Une synergie avec d'autres structures est en cours de discussion.

A tous les parents ayant répondu à ce questionnaire, nous adressons nos sincères remerciements.



SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT – CAMPAGNE D'INFORMATION « NE POLLUEZ PAS NOS EAUX »

Pour ne pas polluer les cours d'eau, ne jetez rien dans les caniveaux...

Saviez-vous que ce que vous jetez dans le caniveau ou la grille de route finit généralement directement dans le cours d'eau le plus proche, causant des pollutions du milieu aquatique et une détérioration de l'écosystème ? Pour rappeler à la population fribourgeoise qu'il ne faut pas se débarrasser de déchets ou de liquides sur les chaussées et les places, des plaquettes informatives seront posées à proximité des grilles d'eau de pluie au fur et à mesure de la réfection des routes cantonales. Notre commune va également poser des plaquettes dans les endroits stratégiques du village pour sensibiliser la population.

Les bouches ou grilles d'égout portent très mal leur nom. Leur appellation pourrait effectivement faire penser que ces éléments de voirie sont raccordés à des stations d'épuration. Ce n'est pourtant que rarement le cas. Les eaux sales et les petits déchets que l'on jette dans le caniveau, la bouche ou la grille de route finissent le plus souvent directement dans la rivière, avec pour conséquence la pollution de l'eau et des écosystèmes, pouvant occasionner la mort de poissons. Il en va de même pour les grilles qui se trouvent sur les places, autour de son immeuble ou de sa maison.

Le fait de jeter des déchets en tous genres dans les grilles de route mène souvent à des pollutions diffuses. Une étude a montré qu'un seul mégot contenait suffisamment de poison pour tuer la moitié des petits poissons mis dans un litre d'eau en seulement 96 heures. Il existe des polluants très toxiques pour la faune et la flore aquatique :

- ⇒ l'eau de Javel utilisée pour nettoyer les toits ou les terrasses ;
- ⇒ les produits de nettoyage utilisés par exemple pour laver sa voiture ou son vélo ;
- ⇒ les produits phytosanitaires ;
- ⇒ la peinture (attention à ne pas jeter l'eau dans une grille après avoir lavé ses pinceaux) ;
- ⇒ le ciment employé pour les petits ou grands travaux ;
- ⇒ le petit-lait.

Ne polluez pas nos eaux

Une campagne d'information a été menée dès 2013 par l'Association suisse des gardes-pêche. L'Etat de Fribourg, par son Service de l'environnement (SEn) et son Service des ponts et chaussées (SPC), veut poursuivre la sensibilisation et montrer l'exemple. Lors des travaux d'entretien des routes cantonales ou de la construction de nouvelles routes, le SPC posera des plaquettes informatives « Ne polluez pas nos eaux » dans le périmètre des surfaces bâties.



Notre commune posera également des plaquettes sur les routes et chemins communaux, dans les endroits fréquentés par les piétons.

Pour profiter de son jardin sans polluer les eaux

Chaque année, l'eau de Javel, les herbicides et les produits désinfectants pour les piscines causent des pollutions importantes de cours d'eau et la mort de poissons. Le SEn a édité deux notices d'information pour rappeler les bons gestes à adopter afin de profiter de son jardin sans nuire aux rivières et aux lacs du canton (entretien des alentours de sa maison ; exploitation de sa piscine).

Ces documents sont disponibles sur le site internet www.fr.ch/eau

MÉDIATION CANTONALE ADMINISTRATIVE – INFORMATION

En même temps que l'entrée en vigueur de la Loi sur la Médiation administrative, le nouveau Médiateur cantonal, M. Philippe Vallat, a débuté son activité. Il répond aux demandes des administré-es comme de l'administration.

La médiation administrative cantonale a pour mission de prévenir les conflits et de régler à l'amiable les conflits entre les autorités cantonales et les administrés-es. Les Services du Médiateur cantonal consistent en information et conseil, conciliation et médiation. Ils peuvent être sollicités par les administré-es (les personnes, comme également les entreprises, associations et communes) ainsi que par les Services de l'Etat.

Le Médiateur cantonal est engagé à 20 %. La médiation administrative se voulant un service facile d'accès et simple à solliciter, le Médiateur cantonal est atteignable par téléphone mobile ou SMS (+41 79 419 08 27), courrier électronique (mediation@fr.ch), par le formulaire de contact de la page internet (www.fr.ch/mediation) et par courrier postal (Médiation cantonale administrative – p.a. Chancellerie d'Etat – Rue des Chanoines 17 – 1701 Fribourg).

INSTALLATION SOLAIRE THERMIQUE ET PHOTOVOLTAÏQUE



Une révision partielle de la loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT, RS 700) et l'ordonnance du 28 juin 2000 (OAT, RS 700.1) a eu pour conséquence l'introduction de nouveautés pour les **installations solaires**.

Cette révision prévoit que, pour les zones à bâtir et les zones agricoles, les installations solaires suffisamment adaptées aux toits **ne nécessitent pas de permis de construire**. Par contre de **tels projets doivent simplement être annoncés à l'autorité compétente**.

Selon l'ART. 32a al. 1 OAT sont considérées comme étant suffisamment adaptées aux toits les installations qui respectent l'ensemble des conditions suivantes :

- ⇒ elles ne dépassent pas les pans du toit perpendiculairement de plus de 20 cm,
- ⇒ elles ne dépassent pas du toit, vu de face et de dessus,
- ⇒ elles sont peu réfléchissantes selon l'état des connaissances techniques,
- ⇒ elles constituent une surface d'un seul tenant.

Demeurent **soumises à la procédure simplifiée de permis de construire**, les installations :

- ⇒ qui ne sont pas suffisamment adaptées aux toits selon l'art. 32a al. 1 OAT,
- ⇒ qui ne sont pas prévues sur des toits (façades, sol etc.),
- ⇒ qui sont prévues sur des biens culturels ou dans des sites naturels d'importance cantonale ou nationale,
- ⇒ qui sont prévues sur des bâtiments situés dans une zone de protection, les bâtiments protégés en catégorie 1, 2, 3.

Pour plus de détails et d'informations (exemples illustrés), nous vous renvoyons à la *Directive concernant l'intégration architecturale des installations solaires thermiques et photovoltaïques* de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) de l'Etat de Fribourg.

Lien internet :

http://www.fr.ch/seca/fr/pub/documentation/documentation/installations_solaires.htm)



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des affaires Institutionnelles, des naturalisations et de l'état
civil SAINEC
Amt für Institutionelle Angelegenheiten, Einbürgerungen und
Zivilstandswesen IAEZA

Bd de Pérolles 2, Postfach 471, 1701 Freiburg

T +41 26 305 14 17, F +41 26 305 14 22
www.fr.ch/sainec



NATURALISATIONS :

DÈS LE 1^{er} JANVIER 2018, SEULES LES PERSONNES TITULAIRES D'UN PERMIS C POURRONT DÉPOSER UNE DEMANDE DE NATURALISATION

Si vous êtes en possession d'un permis B ou F et que vous souhaitez devenir suisse, vous avez jusqu'au **31 décembre 2017** pour déposer une demande auprès des autorités compétentes.

Au-delà de cette date, les personnes en possession d'un permis B ou d'un permis F ne pourront plus acquérir la nationalité suisse.

En raison des fêtes de fin d'année, les guichets des naturalisations du SAINEC (Pérolles 2, 1700 Fribourg) seront fermés du lundi 25 décembre 2017 au vendredi 29 décembre 2017. Les personnes en possession d'un permis **B** ou d'un permis **F** qui remplissent les conditions rappelées au verso sont donc invitées :

- a) soit à déposer leur demande au guichet du SAINEC, accompagnée des documents nécessaires, jusqu'au vendredi 22 décembre 2017, à 16h30, au plus tard ;
- b) soit à remettre leur demande, accompagnée des documents nécessaires, à un bureau de poste suisse ou à une représentation diplomatique ou consulaire suisse, à l'adresse du SAINEC, jusqu'au 31 décembre 2017 au plus tard, cachet de la poste faisant foi.



RAPPEL DES CONDITIONS EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2017

Principales conditions à remplir pour les personnes détentrices d'un permis B :

- Séjourner légalement en Suisse depuis 12 ans au moins (entre 10 ans et 20 ans les années comptent double) à la date du dépôt de la demande.
- Avoir été domicilié-e dans le canton pendant 3 ans (dont 2 au cours des 5 dernières années à la date du dépôt de la demande).
- Etre capable de s'exprimer en français ou en allemand.
- Faire preuve d'intégration dans la société (participation à la vie économique, sociale et culturelle ; respect du mode de vie et de la législation suisses ; etc).
- Avoir des connaissances appropriées de la vie publique et politique.

*

*

*

Principales conditions à remplir pour les personnes détentrices d'un permis F :

Il ne peut être entré en matière pour une naturalisation concernant une personne titulaire d'un permis F que dans des cas exceptionnels, à savoir pour des jeunes en formation ou pour des motifs humanitaires. En outre, sauf cas exceptionnel d'études particulièrement longues, on entend en principe par la condition « personnes jeunes en formation », des personnes de moins de 26 ans. En cas d'entrée en matière, les conditions supplémentaires à remplir sont en substance les suivantes :

- Séjourner légalement en Suisse depuis 12 ans au moins (entre 10 ans et 20 ans les années comptent double) à la date du dépôt de la demande.
- Avoir été domicilié-e dans le canton pendant 3 ans (dont 2 au cours des 5 dernières années à la date du dépôt de la demande).
- Etre capable de s'exprimer en français ou en allemand.
- Faire preuve d'intégration dans la société (participation à la vie économique, sociale et culturelle ; respect du mode de vie et de la législation suisses ; etc).
- Avoir des connaissances appropriées de la vie publique et politique.

Des informations plus précises ainsi que l'ensemble détaillé des conditions à remplir pour la naturalisation sont disponibles sous www.fr.ch/sainec.



Forêts-Sarine

**un hiver
au chaud**

**Vente et
livraison de
bois de feu**

www.forets-sarine.ch



La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte à tous les habitants.

Quand ?

mardi - jeudi - vendredi 15h - 18h
 mercredi 15h - 19h30
 samedi 9h - 12h
 vacances scolaires : mercredi et samedi uniquement

Quoi ?

- plus de 20'000 documents
- 8 documents pour un prêt d'un mois
- Tarifs :
 - Enfant jusqu'à 16 ans gratuit
 - Apprenti - étudiant : 15.- par année
 - Adulte : 30.- par année

**Noël et Nouvel-An, la bibliothèque sera fermée
 du 26 décembre 2017 au 8 janvier 2018**

Rendez-vous mensuels (sauf vacances scolaires)



Pour les tout-petits de 0 à 4 ans
 avec leurs parents ou grands-parents

Chaque 3^{ème} mercredi du mois
 de 10h à 11h



Chaque 1^{er} mercredi du mois de 14h à 15h

Pour tous les enfants dès 4 ans
 ou pour les plus petits accompagnés d'un adulte

A noter !

Le Samedi des Bibliothèques

10 mars 2018

à la Bibliothèque régionale d'Avry de 9h à 16h

« Ça va bouger ! »

Pour plus d'infos...

Bibliothèque régionale d'Avry

026 470 21 42

biblioavry@bluewin.ch

<http://bra.avry.ch>

CO Sarine-Ouest

Route de Matran 24

1754 Avry-sur-Matran



RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

Foyer de jour

Un lieu de vie et de partage

Une équipe professionnelle à votre service pour

- Favoriser le maintien à domicile
- Entretenir les capacités et l'autonomie
- Maintenir des liens sociaux
- Soutenir les proches

Nous contacter

Foyer de jour – Home médicalisé de la Sarine

Av. Jean-Paul II 10 – 1752 Villars-sur-Glâne

026 422 57 46 – hms.santesarine.ch/fr/foyer-de-jour

CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2018 SERVICE DE PUERICULTURE

District de la Sarine

Appelez le 026/347.38.83, pour prendre un rendez-vous
du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et 16h00 à 18h00

Consultations le matin :

Avry : Avry-Bourg 2, 1754 Avry, rez-de-chaussée sur rendez-vous, à la demande, et sans rendez-vous le 3^{ème} mardi du mois, de 8h30 à 11h00 : 16 janvier, 20 février, 20 mars, 17 avril, 15 mai, 19 juin, 17 juillet, 21 août, 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre, 18 décembre.

Farvagny : Bâtiment de la paroisse, rez-de-chaussée, **le 1^{er} lundi du mois**, sur rendez-vous : 8 janvier (2^{ème}), 5 février, 5 mars, 9 avril (2^{ème}), 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 6 août, 3 septembre, 1^{er} octobre, 5 novembre, 3 décembre.

Grolley : Cure, rez-de-chaussée, **le 1^{er} mercredi du mois**, sur rendez-vous : 3 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre.

Consultations l'après-midi :

Avry : Avry-Bourg 2, 1754 Avry, rez-de-chaussée sur rendez-vous, à la demande.

Belfaux : Bâtiment de la paroisse, rez-de-chaussée, 1^{ère} salle à gauche, **le 3^{ème} jeudi du mois**, sur rendez-vous : 18 janvier, 15 février, 15 mars, 19 avril, 17 mai, 21 juin, 19 juillet, 16 août, 20 septembre, 18 octobre, 15 novembre, 20 décembre.

Corminboeuf : Ecole, local de la buvette, **le 1^{er} mardi du mois**, sur rendez-vous : 9 janvier (2^{ème}), 6 février, 6 mars, 3 avril, 8 mai (2^{ème}), 5 juin, 3 juillet, 7 août, 4 septembre, 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre.

Lentigny : Bâtiment communal, 1^{er} étage, **le 3^{ème} mardi du mois**, sur rendez-vous : 16 janvier, 20 février, 20 mars, 17 avril, 15 mai, 19 juin, 17 juillet, 21 août, 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre, 18 décembre.

Le Mouret, salle de logopédie, sous la halle de gym, **le 4^{ème} lundi du mois**, sur rendez-vous : 22 janvier, 26 février, 26 mars, 23 avril, 28 mai, 25 juin, 23 juillet, 27 août, 24 septembre, 22 octobre, 26 novembre.

Neyruz : Maison paroissiale, rez-de-chaussée, **le 4^{ème} vendredi du mois**, sur rendez-vous : 26 janvier, 23 février, 23 mars, 27 avril, 25 mai, 29 juin (5^{ème}), 27 juillet, 24 août, 28 septembre, 26 octobre, 23 novembre, 28 décembre.

Rossens, Salle au-dessus de l'ancienne Poste, **le 2^{ème} mercredi du mois**, sur rendez-vous : 10 janvier, 14 février, 14 mars, 11 avril, 9 mai, 13 juin, 11 juillet, 8 août, 12 septembre 10 octobre, 14 novembre 12 décembre.

Sous réserve de modifications

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Le nouveau programme d'activités sport, formation et loisirs est dès à présent disponible gratuitement chez nous. Il y en a pour tous les goûts : danse du monde, tennis, fitness mémoire ou bien même des cours d'informatique. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations. Pro Senectute Fribourg, 0263471240, info@fr.prosenectute.ch ou www.fr.prosenectute.ch

La Compagnie  *du Carreau*

Suite au succès de son spectacle-anniversaire des 30 ans au Bilboquet,

La Compagnie du Carreau cherche pour son nouveau spectacle en 2019 : **des chanteurs et chanteuses !**

Partant pour de nouvelles aventures ?
Contactez-nous !
Iannis Kyriakidis
079 132 19 97
directeur@compagnieducarreau.ch



**SIMPLEMENT!
MIEUX** LIRE, ECRIRE, CALCULER, ORDINATEUR

Cours de lecture, d'écriture, de calcul pour adultes parlant français

0800 47 47 47
www.lire-et-ecrire.ch

 Association Lire et Ecrire

NOTES

NOTES

